

8. Les soins palliatifs

*Chronique de la Mutuelle Saint-Martin sur Radio Notre-Dame du 23 octobre 2024
par l'Abbé Sébastien Thomas, vice-président du Conseil d'administration*

Bonjour Père Sébastien Thomas, vous nous parlez ce jour d'un sujet assez délicat, les soins palliatifs.

Oui... sujet assez délicat. Car exprimer des souhaits sur la lutte contre la douleur et la fin de vie, chacun de nous doit pouvoir y réfléchir le plus paisiblement possible. Que l'on ait construit une famille ou que l'on vive dans une communauté religieuse, il est important de prendre le temps d'envisager la façon dont on souhaite vivre ses derniers instants.

Un dialogue avec son médecin traitant ou avec ses proches est une première étape indispensable.

Ensuite, **la rédaction de directives anticipées** est très utile. En écrivant ces directives, chacun est amené à réfléchir et à dialoguer avec son entourage et le personnel soignant. La rédaction des directives anticipées est l'occasion de désigner une personne de confiance qui sera consultée au cas où la personne elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information. Cette personne de confiance peut être un parent, un proche ou le médecin traitant.

Un dialogue, cela signifie qu'il y a plusieurs choix possibles, c'est bien ça ?

Oui, il y a plusieurs choix possibles. L'accompagnement en soins palliatifs peut s'effectuer dans différents lieux, en fonction des souhaits du patient, des besoins de prise en charge et des possibilités de l'entourage.

Ces soins se pratiquent dans des établissements de santé ou dans des institutions comme des maisons de retraite ou des établissements médico-sociaux.

Mais ces soins peuvent aussi, avec l'aval du médecin traitant, être prodigués au domicile du patient ou dans sa communauté.

Comment peut-on trouver des informations pour éclairer ce choix ?

Pour trouver la structure de soins palliatifs qui correspond à ses besoins, le mieux est d'en discuter en premier lieu avec son médecin traitant. Il est également possible d'identifier une structure de soins palliatifs ou des associations de bénévoles en consultant le Répertoire national des structures de soins palliatifs de la société française d'accompagnement et de soins palliatifs : www.sfap.org